



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 29868

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le devenir de l'annuaire des associations de santé (AAS). Plusieurs millions de bénévoles agissent au sein d'associations de malades ou d'aide et de soutien aux malades. Les coordonnées de ces associations sont réunies dans un annuaire publié depuis une dizaine d'années. Certaines associations dénoncent les difficultés de financement de la réalisation de la base de données de cet annuaire disponible gratuitement sur Internet. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

L'annuaire des associations de santé, réalisé et édité depuis 1996 par la société B. Tricot Consultant, est un outil très utile pour faire connaître aux usagers et à leurs familles, ainsi qu'aux professionnels, les associations qui exercent leur action dans le domaine de la santé. Depuis 2002, le ministère chargé de la santé contribue chaque année à hauteur de 45 700 euros au financement de la réalisation de cet annuaire, au côté d'autres financeurs publics. La société B. Tricot Consultant rencontre des difficultés pour rassembler les financeurs publics nécessaires pour poursuivre la publication de l'annuaire au-delà de l'année 2004. En tout état de cause, la pérennisation de cette publication, compte tenu de son coût, ne peut être prise en charge par le seul ministère chargé de la santé. Il convient que la société B. Tricot Consultant poursuive ses démarches auprès des autres financeurs, en particulier des financeurs publics, comme elle l'a fait pour assurer le financement en 2004, en vue d'assurer la réalisation des prochaines éditions de l'annuaire. Ces démarches doivent s'accompagner des réflexions nécessaires quant à la façon dont l'annuaire devra prendre en compte les données nouvelles qui résulteront de la mise en place de la procédure d'agrément des associations de santé.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29868

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9340

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9789